

Le Jura bernois est une région francophone! (paru le 10.03.2017)

Pierre-Alain Némitz, Bévillard

On a pu lire dans Le Journal du Jura plusieurs courriers de lecteurs prévôtois, ainsi que, rapportées, des déclarations faites au Conseil de ville de Moutier ayant trait à la germanisation. Si Moutier restait au sein du canton de Berne, c'en serait fait du français. Il s'agit à nouveau d'une grossièreté intellectuelle émanant d'énergumènes animés d'un fanatisme aveugle. Les partisans de la séparation ânonnent encore et toujours des slogans totalement vides de sens. Roland Béguelin doit en rire dans sa tombe. Les absurdités qu'il a tant rabâchées ont encore cours quarante ans plus tard! Allons, gens de Moutier, réveillez-vous! Le Jura bernois est une région romande où l'usage du français s'y est affirmé progressivement dès la Réforme. Il est vrai qu'à l'inverse, le français n'a supplanté le patois dans l'actuel canton du Jura que beaucoup plus tard.

A la vague de dénigrement s'additionne la mauvaise foi des autorités de Moutier qui, lorsqu'une information non équivoque vient de Berne, tentent de masquer la vérité par de l'esbroufe. Le cas de l'hôpital est particulièrement démonstratif. Alors que le Gouvernement bernois a pris clairement position sur le devenir de l'établissement en cas de changement de canton, nous avons eu droit à une intervention du maire de Moutier au TJ et à une interpellation de l'Exécutif prévôtois dans la presse. Le personnel et les patients de l'hôpital seraient victimes de pressions de la part de la direction de l'établissement pour les inciter à voter contre la séparation. Cela s'est révélé totalement faux, mais la démarche a le mérite de mettre en évidence la crainte de ses employés de perdre leur emploi en cas de changement de canton. Pourtant, quoi de plus naturel que de s'inquiéter de son avenir professionnel? Toutes ces déclarations et autres démarches ont pour but de masquer les conséquences d'une éventuelle séparation qui, soit dit en passant, représente une grave atteinte à l'esprit confédéral garant de la volonté de vivre ensemble dans le même pays. Dans le cas de Moutier, il ne s'agit pas de soustraire une terre jurassienne à l'influence de ces lourdauds de Bernois. Il s'agit de dérober aux Jurassiens bernois, Suisses romands pur sucre, un centre important pour toute la région. Avec ses 7500 âmes, Moutier en est la plus grande commune. Elle est appelée depuis longtemps à jouer un rôle de premier plan dans son cadre naturel. C'est justement à ce propos qu'il faut rappeler l'attitude des autorités prévôtoises, qui ont systématiquement fait obstruction à toute construction régionale allant dans le sens de l'histoire. En devenant jurassienne, Moutier ne serait plus que la banlieue de Delémont. Croyez-vous un instant que financièrement, ce canton aura les moyens de conserver deux hôpitaux concurrents? Confronté à la nécessité de resserrer les dépenses dans le domaine de la santé, le canton du Jura n'aura pas d'autre choix. Ou alors, il faudra vivre un déchirement à la neuchâteloise. Pourquoi vouloir mettre la pagaille dans une région cohérente qui s'est constituée au travers de son histoire et de son économie marquée par le relief? Mutiler un pays par amputation de son plus grand centre, est-ce le but ultime? Que gagnerait Moutier en devenant la vassale de Delémont? Toute personne sensée comprendra aisément qu'au-delà d'une simple dispute de clocher pour un drapeau, il en va ici de la stabilité d'une région entièrement romande et qui mérite l'estime et le respect de tous. Le chaos administratif qui découlerait de la séparation ne serait pas à l'avantage des Prévôtois. Quant à oser encore, comme l'a fait M. Winistoerfer, dans Le JdJ de samedi dernier, se plaindre de l'attitude peu conciliante des autorités bernoises dans le domaine des écoles en cas de séparation, quelle petitesse... On veut partir et Berne ne veut pas nous aider, quels vilains!

Les faussaires de l'Histoire, existence du peuple jurassien (paru le 24.03.2017)

André Montavon (Moutier)

Extraits de l'émission «La Suisse à la rencontre de l'Europe» de Jean-René Bory (1928 – 2009), ancien conservateur du musée de Penthes, musée des Suisses dans le monde.

Le Congrès de Vienne, qui était l'émanation de souverains très autocratiques, avait demandé qui parlerait au nom des Jurassiens. Et l'on peut regretter qu'à ce moment-là, lors de la négociation, il n'y ait pas eu un Jurassien, un grand Jurassien ou un groupe de grands Jurassiens, pour imposer leurs vues. Les Puissances ont décidé de choisir, de guerre lasse, car elles avaient bien d'autres chats à fouetter, les familles jurassiennes les plus recommandables, c'est-à-dire celles qui appartenaient aux classes les plus élevées de la population.

Berne venait de perdre deux territoires importants: le pays de Vaud et l'Argovie (concession imposée par Napoléon Ier). Le Jura fut incorporé à Berne qui fit la fine bouche: «Nous perdons un riche cellier pour un mince galetas!» Mais il n'était pas dans l'intérêt des cantons suisses (valeurs stratégiques quant aux frontières) que Berne n'acceptât pas. Ils firent pression sur Leurs Excellences au nom de la confraternité fédérale. Il est vraiment piquant de constater que les réticences d'antan se transforment aujourd'hui en une volonté farouche de maintenir le territoire jurassien coûte que coûte dans le giron bernois. Le Jura a été poussé comme un pion sur l'échiquier européen, faute d'avoir eu un ambassadeur de l'envergure de Charles Pictet de Rochemont, ardent défenseur des intérêts de Genève. Le Jura formait un peuple avec une personnalité vivace et profonde, des racines anciennes, et était constitué en un Etat. Ce drame historique a connu mille péripéties jusqu'à nos jours. Nos adversaires invoquent le Traité de combourgeoisie signé en 1486 par le Conseil de Berne et les «gens» de la Prévôté de Moutier – Grandval. Ils se gardent bien de préciser que l'on n'avait pas demandé leur avis aux «gens» de la Prévôté, ce concept démocratique n'existant pas à cette époque. Ce sont les grandes familles qui négociaient avec Berne. Rappelons aussi qu'en 1949 / 1950, la notion de peuple jurassien a été inscrite dans la Constitution du canton de Berne. Elle fut supprimée en 1977 sous le fallacieux prétexte que le peuple jurassien ne concernait plus que les habitants des trois districts du Nord.

Alors, question importante, que sommes-nous aujourd'hui? Rien! Nous n'appartenons pas au peuple bernois (nous n'en avons jamais fait partie), et d'après la conception bernoise, nous ne sommes plus du peuple jurassien. On nous dénomme «Jurassiens bernois», aberration totale. Le territoire géographique jurassien s'étend de la France jusqu'au pays de Vaud, mais le peuple jurassien, lui, va du lac de Bièvre aux portes de la France. Et ce n'est pas d'un trait de plume que l'on peut occulter une notion aussi fondamentale que celle-là. Parle-t-on de Jurassiens vaudois?

L'on a mis sous le même carcan deux peuples qui n'avaient aucune affinité. Il y a là une anomalie que n'importe quel historien de bonne foi a le droit de qualifier de faute gravissime: «Lorsqu'une erreur historique a été commise quelque part, une erreur de quelques jours, elle sera toujours réparée, mais il faut souvent des siècles pour y parvenir.» (Jean-René Bory) Nous en sommes là.

Gouverner, c'est prévoir (paru le 29.03.2017)

Marcelle Forster (Moutier)

C'est du moins ce que prétend un certain Emile de Girardin et je suis assez d'accord avec lui! Le Jurassien bernois est reconnu comme étant pragmatique, raisonnable, et surtout efficace, très efficace! Quoi de plus normal, dès lors, qu'il envisage, pour lui comme pour les éventuels organismes dont il a la charge, les conséquences d'un aléatoire changement d'appartenance cantonale de la cité prévôtoise? Moutier dans le canton de Berne, ce n'est pas simplement une petite ville de 7750 habitants, mais c'est également le centre administratif du Jura bernois avec des compétences attribuées, non seulement à l'administration décentralisée, mais aussi à d'autres institutions à qui sont confiées des responsabilités, tels la société des pêcheurs ou le CRISM (centre de renfort - pompiers) ou encore les commissions d'écoles, les communes, pour ne pas parler que de l'hôpital!

Or, à chaque fois qu'une réflexion est engagée quant à l'avenir et aux questionnements que pareille votation suscite, une seule réponse fuse, qu'elle émane des autorités prévôtoises, de Moutier ville jurassienne ou du canton du Jura: «Réfléchir, poser les bonnes questions, c'est faire peur!»

Si le simple fait d'évoquer les éventuels problèmes auxquels seraient confrontées nombre d'institutions prévôtoises en cas de départ de Moutier, «c'est faire peur», alors mes chers adversaires, vous avez de gros, de très gros problèmes à résoudre! Et puis si, il y a tout de même une deuxième réponse, tout aussi simpliste que la première: «Pas de problème, on peut tout maintenir...»

Or, comme chacun sait, les cantons sont appelés à réaliser des économies, le canton du Jura aussi bien que les autres! Jamais il n'est question des doublons que les promesses faites ici et là engendreraient! Pour combien de temps cette situation serait-elle viable? Une législature? Nul besoin de se faire du cinéma, à terme, nous savons toutes et tous que les restructurations seraient inévitables, les finances ne sont pas extensibles à souhait. Voir la réalité en face, inclure la notion du risque (le risque zéro n'existe pas...) ce n'est pas «faire peur», c'est être responsable, c'est gouverner! Alors de grâce, changez de registre!

Les illusions culturelles... (paru le 29.03.2017)

André Piguet (Moutier)

Les milieux séparatistes viennent d'éditer, dans le cadre du vote communaliste, un tousménages portant sur la culture et le sport en Prévôté. Comme d'habitude, aucun chiffre, mais des promesses de lendemains lumineux en cas de changement d'appartenance cantonale. Par l'intermédiaire du Conseil du Jura bernois (CJB), le canton de Berne verse chaque année, pour la culture à la ville de Moutier, environ 750 000 fr. Parmi les bénéficiaires figurent le Centre culturel de la Prévôté, le Musée du Tour automatique, le Musée jurassien des Arts, les festivals de Stand'été et d'Espacestand, la bibliothèque régionale, etc. 50 000 fr. ont été mis à disposition pour des classes et des élèves de Moutier durant l'année scolaire 2015-2016 dans le cadre de projets de médiation culturelle. En 2015, Moutier a reçu plus de 150 000 fr. en subventions sportives pour, entre autres, la société d'haltérophilie, le club cycliste, l'unihockeyclub, le centre d'athlétisme, le club de tennis de table, etc. Le canton a aussi participé à la rénovation de plusieurs bâtiments historiques dont le bâtiment du

«Chicago». Le canton du Jura pourrait-il faire mieux? Rien n'est impossible, mais c'est peu vraisemblable pour un canton qui, comme d'autres, poursuit un plan d'austérité et boucle ses comptes 2016 sur un déficit de 7,4 millions.

Un coin enfoncé dans le flanc du Jura bernois (paru le 01.04.2017)

Pierre-Alain Némitz (Bévilard)

Au terme des plébiscites en cascade fixés par l'additif constitutionnel accepté par toutes les parties prenantes de «l'affaire jurassienne», la configuration du canton du Jura était clairement arrêtée. Sa frontière sud institutionnalisait la séparation de la partie nord de la principauté épiscopale de Bâle d'avec la partie helvétique de cette même principauté. La coupure suivait exactement la séparation des populations, dont l'union ne pouvait se poursuivre qu'au sein d'une organisation politique stabilisatrice plus grande. Deux ensembles cohérents en découlaient, qui pouvaient vivre côte à côte dans une relation de bon voisinage. Cela s'est d'ailleurs produit au travers de certaines coopérations interjurassiennes lorsque les intérêts des deux parties convergeaient. Malheureusement, certains élus jurassiens continuaient de caresser l'espoir de réunir les deux entités de l'ancienne principauté. Il leur a fallu abandonner cette idée après la consultation populaire de novembre 2013, lorsque le Jura bernois a clairement refusé de rejoindre le canton du Jura.

Et depuis, nous assistons à une manoeuvre particulièrement abjecte, qui tend à extraire de son district la ville de Moutier auquel elle est, pourtant, intimement liée. Si la démarche aboutissait, il en résulterait la création d'une sorte d'appendice sans lien physique réel avec le canton du Jura, orphelin de son histoire et coupé de son milieu. Dans une représentation imagée, elle aurait l'aspect d'une guêpière suspendue à une branche. Cela relèverait de l'absurde. Toutefois, en y regardant de plus près, cela se comprend dans la logique séparatiste. Moutier deviendrait le cheval de Troie de l'irrédentisme jurassien, un coin enfoncé dans le flanc du Jura bernois. A partir de là, le devenir de la 3e Question jurassienne, par simple pourrissement, serait assuré. Machiavel ne renierait pas la subtilité de cette finalité.

Mais, au-delà de la place de manoeuvre offerte au séparatisme, Moutier pourrait vivre dans la «patrie jurassienne» bien des désillusions. Evacuées les vapeurs de la fête liée à l'amputation de notre région, les réalités quotidiennes feraient leur ouvrage. La ville deviendrait un trou quelque part au sud pour lequel les autres régions ou localités du canton devraient encore faire des sacrifices afin d'honorer les engagements pris. Il en résulterait des luttes fratricides, alors que la population, dans sa grande majorité, j'en suis persuadé, n'aspire qu'au calme et à la paix. La ville de Moutier se retrouverait tel un organe étranger greffé sur un corps sain. Elle serait victime du processus de rejet activé naturellement dès la réalisation de la greffe. C'en serait fait du magnifique slogan «Moutier coeur de Jura». La cité deviendrait le cul de bassefosse dans lequel les noirs desseins pressentis ci-dessus seront mis en oeuvre, organe rabougri, desséché sans de réels liens avec sa nouvelle appartenance cantonale.

Prévôtoises et Prévôtois, ne vous laissez pas dérouter par des chimères. Faites de votre ville le véritable coeur du Jura bernois. Toute la population de la région vous soutient dans votre lutte contre les bonimenteurs qui tentent d'influencer votre jugement. En votant non le 18 juin, vous mettrez effectivement un terme à la Question jurassienne. Alors, Moutier participera enfin à la

construction de notre belle région qui, soit dit en passant, n'a rien à envier au canton du Jura. Le Jura bernois mérite aussi de vivre en toute quiétude, débarrassé de tous les fantasmes nationalistes qui divisent les familles, les sociétés villageoises et donnent une image défavorable de notre pays. Ainsi, notre région pourra vivre dans la reconnaissance de ses spécificités et dans le respect de tous les Confédérés.